

PERMIS AM

VOTRE MOTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LES PERMIS.

Quel permis ? À quel âge ? Sur quel véhicule ? Quelle formation et pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : Abdoul

Téléphone : 0147516065

E-mail : contact@rueil-formation-routiere.com



Cachet de l'auto-école

RUEIL FORMATION ROUTIERE

Auto Ecole
3 Bis bld de l'Hôpital Stell
92500 RUEIL-MALMAISON
TEL. : 01 47 51 60 65

Horaires d'ouverture

Lundi 14^h - 18^h
Mardi 14^h - 18^h
Mercredi 14^h - 18^h
Jeudi 14^h - 18^h
Vendredi 14^h - 18^h
Samedi 09^h - 13^h

LE PERMIS AM

DURÉE DE LA FORMATION

La formation dure 8 heures minimum. Elle doit se dérouler sur 2 jours minimum et ne peut excéder 4 heures par jour.

QUESTIONNAIRE PRÉALABLE À LA FORMATION

L'élève doit obligatoirement posséder un livret de formation.

Avant l'entrée en formation, l'élève doit répondre à un questionnaire préalable à la formation. Ce questionnaire lui permet de réfléchir à son objectif, de faire le point sur l'état de ses connaissances ainsi que sur le regard qu'il porte sur la conduite et la sécurité routière. Il permet à l'enseignant d'adapter son enseignement aux besoins de l'élève.



ÉQUIPEMENT PENDANT LA FORMATION

Pour suivre la formation au permis AM, un équipement réglementaire est obligatoire : casque et gants homologués, chaussures montantes, blouson et pantalon résistant.

BIEN COMPRENDRE le permis AM

	OPTION CYCLOMOTEUR		OPTION QUADRICYCLE LÉGER
Âges	14 ans		
Nombre de roues	2 roues	3 roues	4 roues
Définition	L1e	L2e	L6e
Vitesse	≤ 45 km/h		
Cylindrée ou puissance	≤ 50 cm ³ ou 4 kW		
Poids à vide	< 350 kg		
Restriction	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger.		

LA FORMATION de 8 heures minimum

LE PROGRAMME DE FORMATION			
SÉQUENCES	DURÉE	INTITULÉ	CONTENU
Séquence 1	30 minutes	Formation pratique hors circulation	<ul style="list-style-type: none"> Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève. Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.
Séquence 2	Minimum 1 h (a)	Formation à la conduite hors circulation.	<ul style="list-style-type: none"> Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : les équipements et leurs rôles ; la connaissance des principaux organes du véhicule ; la maîtrise technique du véhicule hors circulation.
Séquence 3	30 minutes	Apports théoriques (code de la route).	<ul style="list-style-type: none"> Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.
Séquence 4	Minimum 3 h (a)	Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.	<ul style="list-style-type: none"> Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : démarrer et s'insérer ; ralentir et s'arrêter ; stationner ; rechercher les indices utiles ; franchir les intersections ; changer de direction.
Séquence 5	Minimum 1 h (b)	Sensibilisation aux risques	<ul style="list-style-type: none"> Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.

- a. Les séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6 h (conduite effective par élève).
 b. La séquence 5 doit être réalisée en présence d'un représentant légal si l'élève est mineur.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE DU BREVET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE CORRESPONDANT À LA CATÉGORIE AM DU PERMIS DE CONDUIRE

Cette attestation est destinée à être présentée à l'inspecteur de la circulation routière de votre département lors de la délivrance du permis de conduire de la catégorie AM.

Nom de l'élève : _____
 Prénoms : _____
 Adresse : _____
 Date de naissance : _____
 Sexe : _____
 Niveau de formation : _____

ATTESTATION

Service agréé : _____
 Date d'entrée : _____
 Intitulé : _____
 Niveau : _____
 Adresse : _____
 Date de la formation : _____

A TITRE : HEURES DE FORMATION PRATIQUE

Nombre d'heures : _____
 Centre de formation : _____

Nom de l'enseignant : _____
 Adresse : _____
 Date de la formation : _____

Signature : _____

Autres renseignements : _____

La présente attestation sera présentée par l'élève à l'inspecteur de la circulation routière de son département lors de la délivrance du permis de conduire de la catégorie AM.

Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.

Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS		AM			
	Dénomination	Prix unitaire € TTC	TVA*	Volume	Montant TTC
DIVERS	Gestion de l'élève				
	Ouvrage permis AM				
	Autre				
FORMATION	Hors circulation				
	En circulation				
	Théorie				
	Autre				
	Heures en supplément	47€	7,8€	1H	47€
ou FORFAIT AM		191,6 ^{HT} €	383 [€]	8H	230 ^{€ HT}
MONTANT TOTAL EN € TTC					230^{€ HT}

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Dates des sessions de formation :

La formation «option cyclomoteur» doit être effectuée sur des véhicules du centre de formation.
 Lors de la formation «option quadricycle léger», le véhicule peut ne pas appartenir au centre de formation. Dans ce cas, il doit être couvert par une assurance pour toute la période d'apprentissage.

La formation AM fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur L213-2 et R213-3 du Code de la Route; l'arrêté du 22 décembre 2009; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

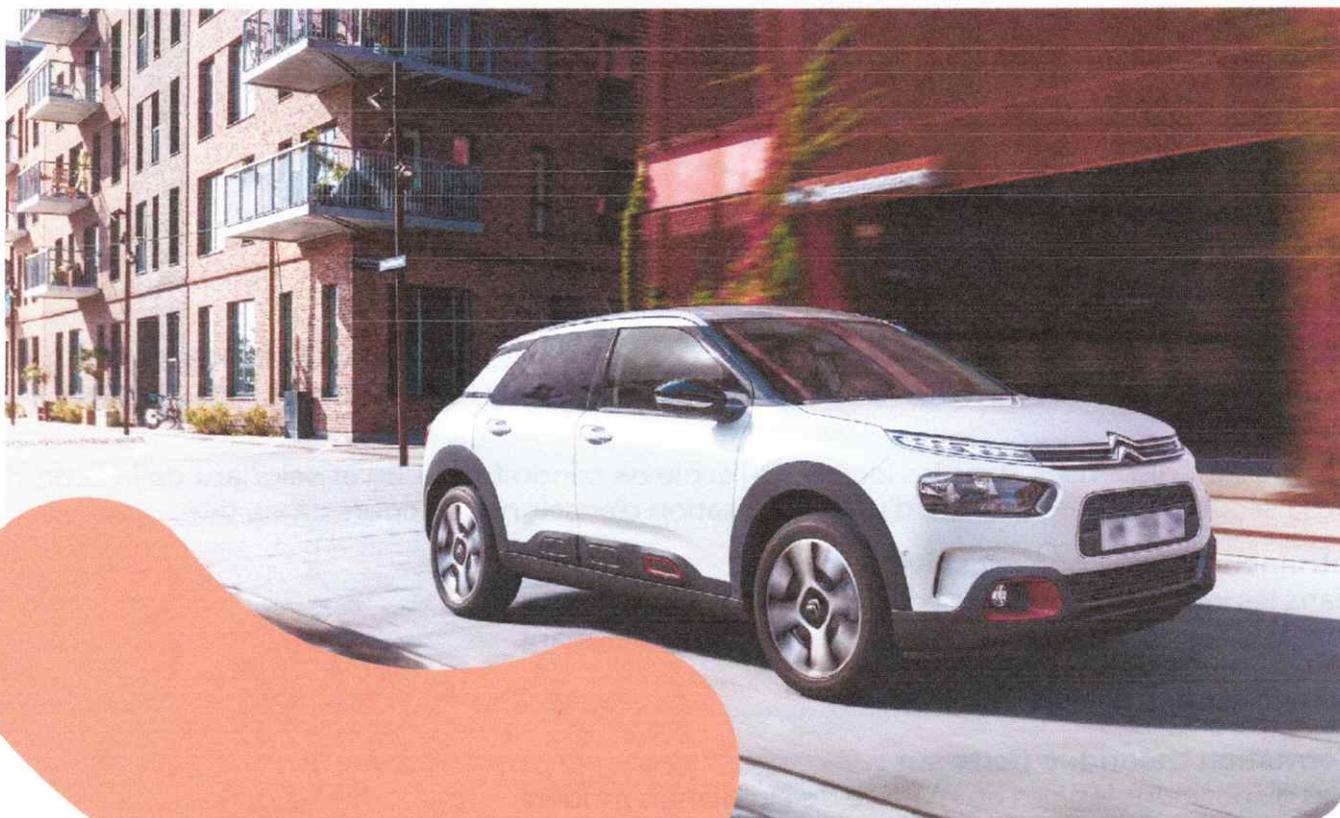


PERMIS Voiture B

VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LE PERMIS.

Quelles formations ? À quel âge ? Pour quels coûts ? Quels programmes de formation ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : Abdoul
 Téléphone : 0147516065 E-mail : contact@rueil-formation-routiere.com



Cachet de l'auto-école

RUEIL FORMATION ROUTIERE

Auto Ecole

3 Bis bld de l'Hôpital Stell
 92500 RUEIL-MALMAISON
 TEL. : 01 47 51 60 65

Horaires d'ouverture

Lundi	14 ^h - 18 ^h
Mardi	14 ^h - 18 ^h
Mercredi	14 ^h - 18 ^h
Jeudi	14 ^h - 18 ^h
Vendredi	14 ^h - 18 ^h
Samedi	09 ^h - 13 ^h

PLUSIEURS FILIÈRES possibles

	APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE AAC	CONDUITE SUPERVISÉE	B TRADITIONNEL BOÎTE MANUELLE	B 78 BOÎTE AUTOMATIQUE
Formation pratique minimum	20 heures (13 h en B78)	20 heures (13 h en B78)	20 heures	13 heures
Délai probatoire	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Phase de conduite accompagnée	<ul style="list-style-type: none"> · Un rendez-vous préalable · Minimum 1 an et 3000 km de conduite accompagnée · Au moins 2 rendez-vous pédagogiques 	<ul style="list-style-type: none"> · Un rendez-vous préalable 		

La formation THÉORIQUE

LA FORMATION THÉORIQUE PORTE SUR LA CONNAISSANCE DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA CONDUITE D'UN VÉHICULE AINSI QUE SUR LE COMPORTEMENT DU CONDUCTEUR.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code est suivi :

- dans les locaux de l'école de conduite avec un support média,
- dans les locaux de l'école de conduite avec un enseignant,
- via Internet,
- autre (précisez) :

La formation théorique porte sur :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail...) et la pression des pairs, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premiers secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.

Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> AAC <input type="checkbox"/> CS					
ÉVALUATION DE DÉPART*					
	Dénomination	Prix unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
DIVERS	Gestion de l'élève				
	Livret d'apprentissage				
	Ouvrage permis B				
	Autre				
FORMATION	Théorie				
	Pratique				
	Simulateur				
	Frais d'accompagnement aux épreuves				
	Heures en supplément	61 €	10,2%	1 ^H	61 €
ou FORFAIT					
MONTANT TOTAL EN € TTC					1290 €

* Évaluation de départ: obligatoire et réalisée avant la signature du contrat

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

La formation permis B fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur: L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route; l'arrêté du 22 décembre 2009; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Réf. B3DP00-février 2024



FORMATION 7H B(78) vers B

VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LA FORMATION DES CONDUCTEURS DE VÉHICULES À CHANGEMENT DE VITESSES AUTOMATIQUE, QUI SOUHAITENT CONDUIRE DES VÉHICULES À CHANGEMENT DE VITESSES MANUEL.

Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : Abdoul

Téléphone : 0147516065

E-mail : contact@rueil-formation-routiere.com



Cachet de l'auto-école

RUEIL FORMATION ROUTIERE

Auto Ecole

3 Bis bld de l'Hôpital Stell
92500 RUEIL-MALMAISON
TEL. : 01 47 51 60 65

Horaires d'ouverture

Lundi 14^h - 18^h

Mardi 14^h - 18^h

Mercredi 14^h - 18^h

Jeudi 14^h - 18^h

Vendredi 14^h - 18^h

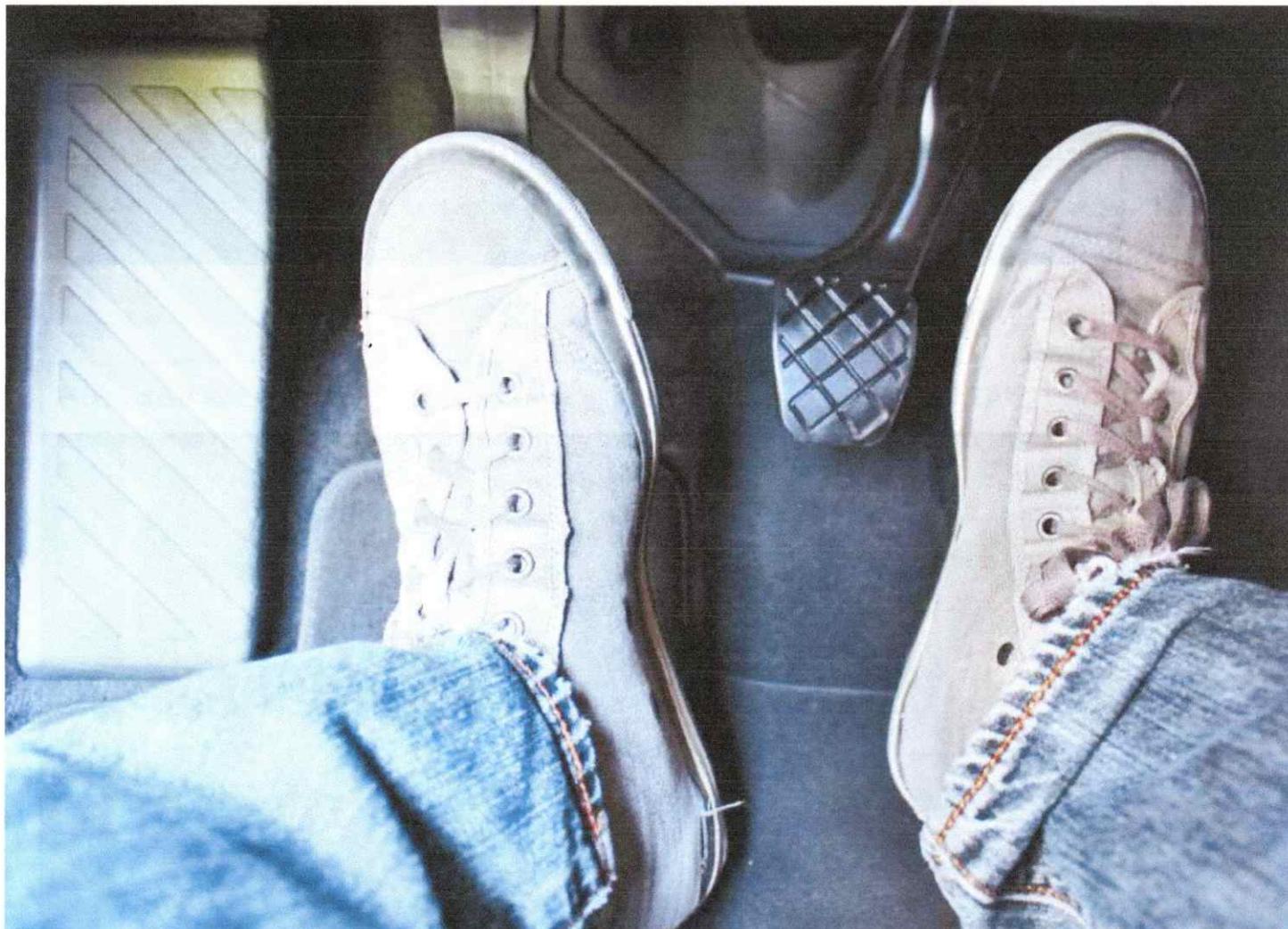
Samedi 09^h - 13^h

OBJECTIFS de la formation

À l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?

Pour pouvoir suivre cette formation, vous devez attendre 3 mois après l'obtention de votre permis de catégorie B boîte automatique.



CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE

VÉHICULE UTILISÉ

- Catégorie B, à changement de vitesses manuel.
- Appartenant à l'établissement.

ENSEIGNEMENT

- La formation est pratique et individuelle.
- Des apports théoriques sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.
- La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite.
- Une partie de la séquence 1 (trafic nul ou faible), limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

LA FORMATION de 7 heures

LE PROGRAMME DE FORMATION

SÉQUENCES	DURÉE	INTITULÉ	CONTENU
Séquence 1	2 h	Trafic nul ou faible	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre. Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.
Séquence 2	5 h	Conditions de circulation variées, simples et complexes	<ul style="list-style-type: none"> Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite. Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.



ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE PERMIS B BOÎTE AUTOMATIQUE VERS BOÎTE MANUELLE

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 14 octobre 2016 relatif à la formation requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire avant d'acquiescer de façon définitive pour les véhicules de la catégorie B du permis de conduire à un changement de vitesses manuelle pour les véhicules non motorisés.

Prénom, nom du candidat : _____
 N° d'agrément : _____
 N° SIRET ou SIRET : _____
 Adresse : _____
 Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral : _____

Atteste que :

Nom de famille : _____
 Nom d'usage : _____
 Prénoms : _____
 Né(e) le : _____ à : _____
 Adresse : _____

Dise et obtient en la catégorie B du permis de conduire l'entrée à la conduite des véhicules à changement de vitesses automatiques pour des raisons non médicales.
 Titulaire du permis de conduire.
 A eu les sept heures de la formation complémentaire obligatoire requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel.
 Date de délivrance de l'attestation : _____

Cachet de l'établissement ayant dispensé la formation : _____
 Signature du bénéficiaire de la formation : _____

Exemple pour Particulier Exemple pour Elève Exemple pour Enseignant

AVERTISSEMENT : La titulaire de la présente attestation n'est autorisée à conduire un véhicule de la catégorie B du permis de conduire avant d'être en possession de vitesses manuelle qu'à compter du jour où il est en possession du titre de conduite définitif correspondant.



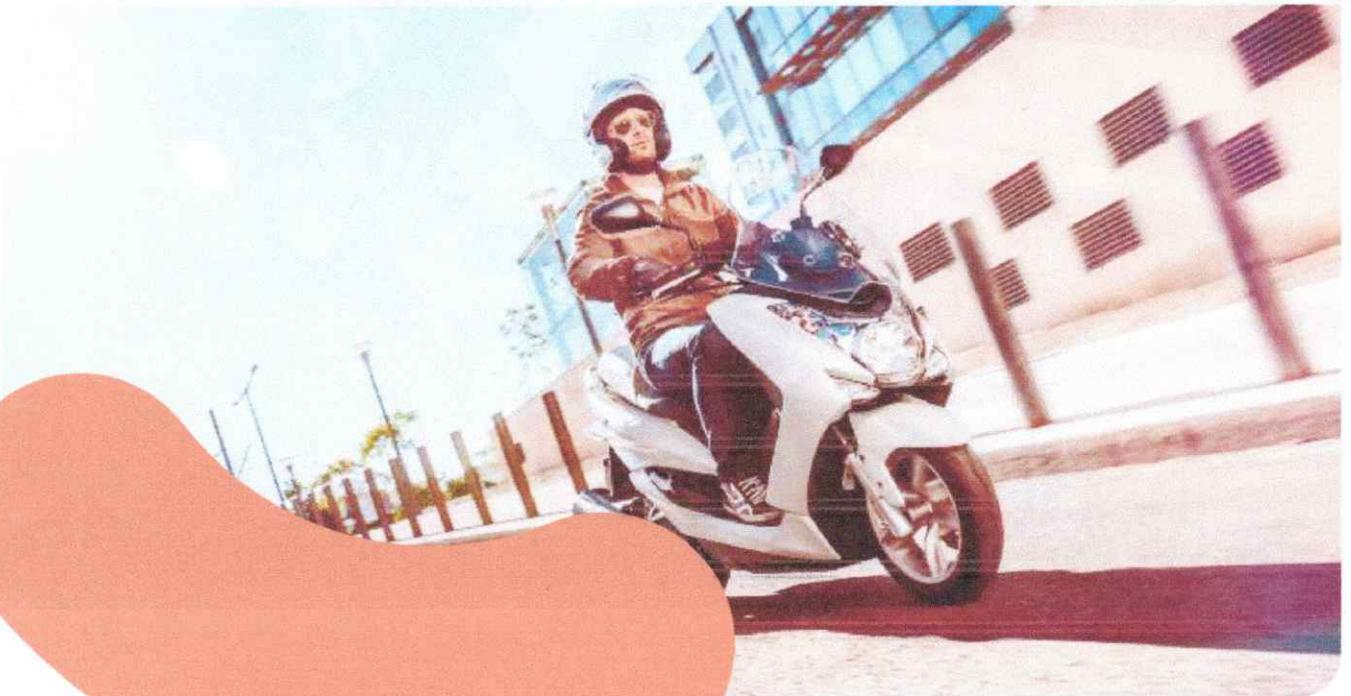
FORMATION 7H B vers A1

VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LA FORMATION NÉCESSAIRE POUR CONDUIRE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL UNE MOTOCYCLETTE LÉGÈRE OU UN VÉHICULE DE LA CATÉGORIE L5E, POUR LES CONDUCTEURS DÉJÀ TITULAIRES DE LA CATÉGORIE B DU PERMIS DEPUIS AU MOINS 2 ANS.

Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : Abdoul
 Téléphone : 0147516065 E-mail : contact@rueil-formation-routiere.com



Cachet de l'auto-école

RUEIL FORMATION ROUTIERE
 Auto Ecole
 3 Bis bld de l'Hôpital Stell
 92500 RUEIL-MALMAISON
 TEL. : 01 47 51 60 65

Horaires d'ouverture

Lundi 14^h - 18^h
 Mardi 14^h - 18^h
 Mercredi 14^h - 18^h
 Jeudi 14^h - 18^h
 Vendredi 14^h - 18^h
 Samedi 09^h - 13^h

OBJECTIFS de la formation

À l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e.

QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?

La formation peut être suivie un mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.



CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE

VÉHICULE UTILISÉ

- Motocyclette légère ou véhicule de la catégorie L5e.

ENSEIGNEMENT

- La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie A et A1 en cours de validité.
- Un enseignant ne peut être autorisé à suivre en simultané que 3 élèves au maximum. L'enseignant peut suivre ses élèves soit à bord d'une voiture, soit en tant que conducteur d'une motocyclette.

LA FORMATION de 7 heures

LE PROGRAMME DE FORMATION

SÉQUENCES	DURÉE	INTITULÉ	CONTENU
Séquence 1	2 h	Module théorique	• Appréhender notamment les accidents les plus fréquents, la conduite sous la pluie ou de nuit, la nécessité d'être équipé de vêtements protecteurs.
Séquence 2	2 h	Module hors circulation	• Découvrir le véhicule et ses caractéristiques.
Séquence 3	3 h	Module en circulation	• Adapter votre vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route (en et hors agglomération).

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école.

ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION À LA CONDUITE DES MOTOCYCLETTES LÉGERES ET DES VÉHICULES DE LA CATÉGORIE L5e

<i>Photo</i>	Nom : _____
	Prénom : _____
	Né(e) le : _____
	À : _____
	Date d'obtention de la catégorie B du permis : _____
N° du permis de conduire : _____	

Signature du titulaire : _____



Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.

Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS		B VERS A1			
	Dénomination	Prix unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
DIVERS	Gestion de l'élève				
	Fournitures pédagogiques				
	Autre				
FORMATION	Théorie				
	Pratique				
	Autre				
	Heures en supplément	57€	9,5%	1h	57€
ou FORFAIT		233,3€	46,6%	7h	280€
MONTANT TOTAL EN € TTC					280€

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

Dates des sessions de formation :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La formation fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L213-2 et R213-3 du Code de la Route; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.



PERMIS A1 - A2

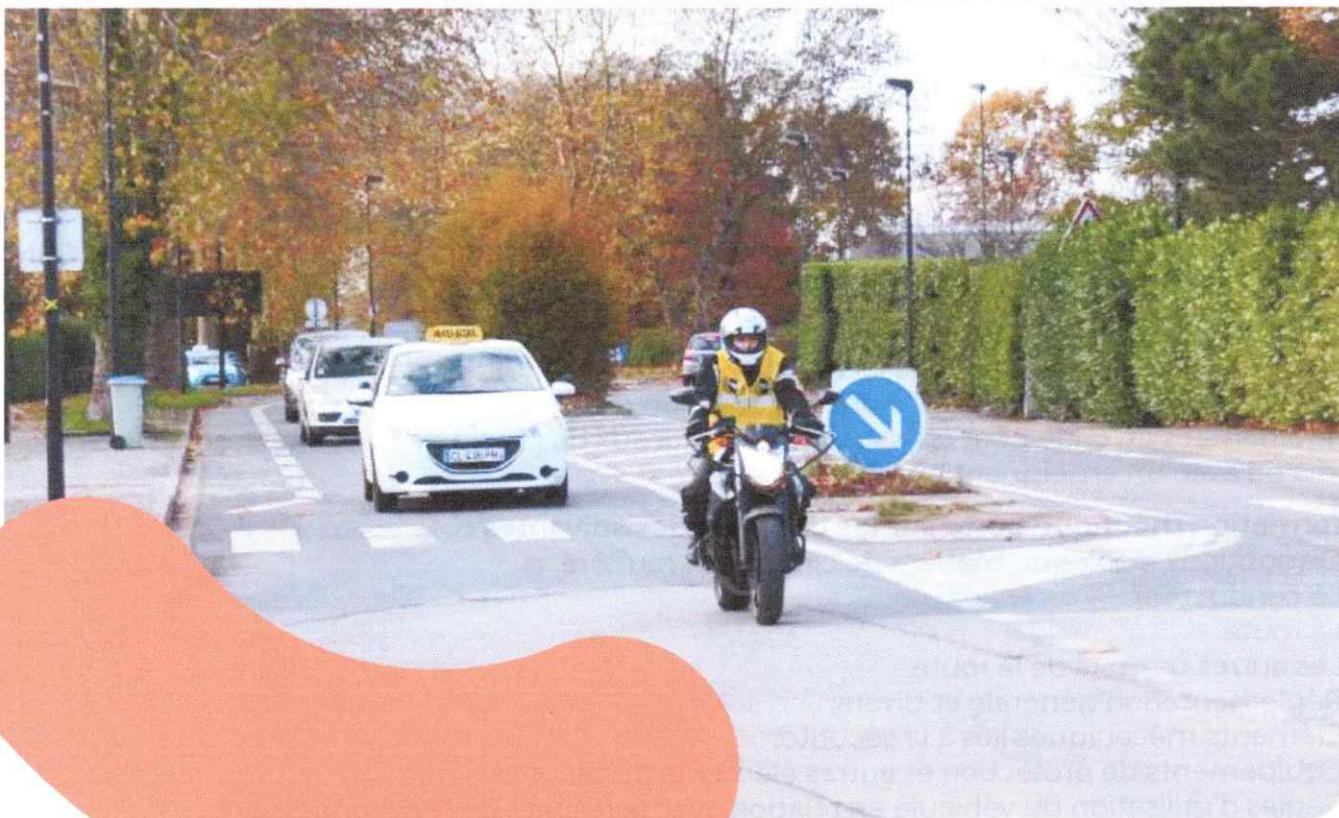
VOTRE MOTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LES NOUVEAUX PERMIS.

Quels permis ? À quel âge ? Quelle moto ? Quelles formations et pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : Abdou

Téléphone : 0147516065

E-mail : contact@rueil-formation-routiere.com



Cachet de l'auto-école

RUEIL FORMATION ROUTIERE

Auto Ecole

3 Bis bld de l'Hôpital Stell
92500 RUEIL-MALMAISON
TEL. : 01 47 51 60 65

Horaires d'ouverture

Lundi	14 ^h - 18 ^h
Mardi	14 ^h - 18 ^h
Mercredi	14 ^h - 18 ^h
Jeudi	14 ^h - 18 ^h
Vendredi	14 ^h - 18 ^h
Samedi	09 ^h - 13 ^h

LES CATÉGORIES de permis

A1	A2	A	
<ul style="list-style-type: none"> • Motocyclettes avec ou sans side-car : <ul style="list-style-type: none"> - cylindrée max : 125 cm³, - puissance max : 11 kW - rapport Puissance/Poids : ≤ à 0,1 kW/kg. • Tricycles à moteur : puissance ≤ à 15 kW. 	<ul style="list-style-type: none"> • Motocyclettes avec ou sans side-car : <ul style="list-style-type: none"> - puissance ≤ à 35 kW - rapport Puissance/Poids : ≤ 0,2 kW/kg. <p>La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW.</p>	<p>Pour obtenir la catégorie A : obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures.</p>	
		Moto avec ou sans side-car	Tricycles à moteur : puissance > 15 kW.
16 ANS	18 ANS	20 ANS	21 ANS

La formation THÉORIQUE

LA FORMATION THÉORIQUE PORTE SUR LA CONNAISSANCE DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA CONDUITE D'UN VÉHICULE AINSI QUE SUR LE COMPORTEMENT DU CONDUCTEUR.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

La formation théorique porte sur les thématiques suivantes :

- Dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur.
- La route.
- Les autres usagers de la route.
- Réglementation générale et divers.
- Eléments mécaniques liés à la sécurité.
- Équipements de protection et autres éléments de sécurité.
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

FORMATION 7H A2 vers A

VOTRE MOTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LA FORMATION OBLIGATOIRE POUR L'OBTENTION DE LA CATÉGORIE A DU PERMIS DE CONDUIRE, PAR LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE A2 DEPUIS AU MOINS DEUX ANS.

Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : Abdou

Téléphone : 0147516065

E-mail : contact@rueil-formation-routiere.com



Crédit photo ©HONDA

Cachet de l'auto-école

RUEIL FORMATION ROUTIERE

Auto Ecole

3 Bis bld de l'Hôpital Stell
92500 RUEIL-MALMAISON

TEL. : 01 47 51 60 65

Horaires d'ouverture

Lundi	14 ^h - 18 ^h
Mardi	14 ^h - 18 ^h
Mercredi	14 ^h - 18 ^h
Jeudi	14 ^h - 18 ^h
Vendredi	14 ^h - 18 ^h
Samedi	09 ^h - 13 ^h

OBJECTIFS de la formation

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?

La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE

- ENSEIGNEMENT**
- La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves.
 - La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité.
 - La formation est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation).
 - La séquence en circulation comprend des phases d'écoutes pédagogiques et s'effectue avec un maximum de quatre élèves.



LA FORMATION de 7 heures

LE PROGRAMME DE FORMATION

SÉQUENCES	DURÉE	INTITULÉ	CONTENU
Séquence 1	2 h	Théorie	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes. • Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes. • Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. • Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection. • Conduite et produits psychoactifs.
Séquence 2	2 h	Maniabilité hors circulation	<p>S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.</p> <p>Explications et travail sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les situations de changements de direction à droite et à gauche, • le freinage, • les techniques d'inclinaison.
Séquence 3	3 h	Circulation et clôture de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. • Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.



ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION REQUISE POUR L'OBTENTION DE LA CATÉGORIE A DU PERMIS DE CONDUIRE PAR LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE A2 DEPUIS AU MOINS 2 ANS

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012.

Nom de l'organisme : _____
 N° d'agrément : _____
 N° SIREN ou SIRET : _____
 Adresse : _____

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral : _____

Atteste que :

Nom de famille : _____
 Nom d'usage : _____
 Prénoms : _____
 Né(e) le : _____ à : _____
 Adresse : _____

Date d'obtention du permis A2 : _____
 N° du permis de conduire : _____

a suivi les 7 heures de formation pratique requise pour l'obtention de la catégorie A par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans.

Date de délivrance de l'attestation : _____
 Signature du bénéficiaire de la formation : _____

Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et Signature du titulaire de l'agrément :

© Imprimerie Nationale

Entreprise Préfacteur
 Entreprise Élève
 Archives Établissement

Avertissement : le titulaire de la présente attestation ne sera autorisé à conduire les véhicules de la catégorie A qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite correspondant.

Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.

Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS A2 VERS A					
	Dénomination	Prix unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
DIVERS	Gestion de l'élève				
	Fournitures pédagogiques				
	Autre				
FORMATION	Théorie				
	Pratique				
	Autre				
	Heures en supplément	57 €	9,5 €	1 ^h	57 €
ou FORFAIT		233,3 €	46,7 €	7 ^h	280 €
MONTANT TOTAL EN € TTC					280 €

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

Dates des sessions de formation :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La formation fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L213-2 et R213-3 du Code de la Route ; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.